FUUS University Foundation

World of Cities 2017/2

Lundi 17/10/2017



Bruno Clerbaux (urbaniste, Administrateur ACPGroup) & Benjamin Cadranel (Directeur Citydev) - ESPACE URBAIN MULTICULTUREL ET COHESION SOCIALE A BRUXELLES - Compte-rendu.

Introduction.

Quelle(s) mixité(s) pour le vivre-ensemble, quels lieux, quelles échelles territoriales et quantitatives ? Quels leviers, de contraintes ou d'incitations, en matière d'urbanisme et de développement pour traduire sur le terrain des choix sociétaux ? Vu ses perspectives démographiques, Bruxelles est à l'évidence un cas très particulier, tant en menaces qu'en opportunités.

Exposés.

- B. Clerbaux.

L'orateur expose la diversité socio-culturelle exceptionnelle de Bruxelles (ville la plus cosmopolite du Monde...): en 2016 les belges de naissance y sont moins de 44 % (-15% en 15 ans), les étrangers naturalisés 21% et les étrangers restés étrangers 35%. Les européens des 28 (hors Belgique) représentent un quart de la population, les musulmans un quart également. Ces proportions évoluent rapidement au bénéfice de ces derniers. La dualisation spatiale entre centre pauvre et périphérie (interne et externe) riche est de plus en plus marquée. La Région est peu aidée par l'Etat belge ou l'Europe pour assumer ce cosmopolitisme. Celui-ci est pourtant la clé sine qua non de ses statuts hiérarchique et économique élevés et fonctionne relativement bien dans une forme de cohabitation tolérée: la « Mixcity » est donc un atout essentiel et ne doit en aucun cas être remise en cause. Toutefois cet équilibre doit rester un équilibre : vu l'évolution rapide, il semble appeler des mesures proactives et relativement urgentes pour maintenir suffisamment de cohésion sociale dès lors que la part de population en augmentation rapide ressort d'un substrat d'origine culturelle (l'islam) ayant une approche sociétale très différente de celle d'origine européenne, en ce compris pour l'usage de l'espace public. En quoi les disciplines des orateurs (l'urbanisme et la construction de logements régionaux) peuvent-ils y contribuer ?

Tout d'abord en posant les bonnes questions plus ou moins gérables par ces disciplines dont, parmi d'autres posées par l'orateur : la mixité doit-elle planifiée ? Doit-elle être imposée ou choisie? Dans ce dernier cas cela signifie-t-il qu'il faut accepter, à côté de quartiers mixtes en différentes proportions, la coexistence de ghettos ? Ceux-ci peuvent-ils être quasi exhaustifs ou faut-il et peut-on établir des quotas et, le cas échéant, à quelle échelle (Région, commune, quartier, bâtiment) ? Quelle légitimité temporelle dans l'occupation du territoire : l'historique et séculaire ou celle du « Grand Remplacement » sur 2 générations ?

L'orateur suggère ensuite des réponses à ces questions, dont le bien-fondé est à débattre, dont : -en matière de programmation : le retour d'une stratégie de réflexion (quelle mixité voulons-nous, en proportion et en spatialisation) avant toute traduction réglementaire (ce qui n'a pas été le cas avec le PRAS démographique) ; une attention particulière sur l'école, où le manque de places laisse le champ libre au nouveau réseau confessionnel musulman, financé autrement, et dont les objectifs éducatifs de forte visibilité et d'affirmation musulmane dans l'espace public et la gestion de la cité sont

clairement annoncés ; une politique pour les églises en déshérence en centres pluriconfessionnels car leur « simple » reconditionnement en mosquées, en grand besoin d'extension, serait symboliquement très sensible ;

<u>-en matière de logement</u>: une stratégie immobilière de mixité entre utilisateurs (habitants, travailleurs dont navetteurs, étudiants), statuts économiques et générations susceptibles de créer de facto une rencontre socio-culturelle qui ne vient pas spontanément; une exploration sans tabous des évolutions en cours, notamment la sur-division du bâti ancien (et souvent patrimonial, ainsi dégradé) par les nouveaux « marchands de sommeil », ou l'injustice entre autochtones et certains binationaux soutenus par leur pays d'origine en matière de prêts pour l'acquisition de logements, ce double prêt (belge et étranger) expliquant le basculement de quartiers entiers; une primauté résidentielle légitime dans les lieux symboliques (belge autochtone dans le Centre-Ville impliquant une certaine gentrification du Centre, origine européenne dans le QE)

<u>-en matière d'espaces public</u>: une neutralité religieuse et philosophique interdisant son utilisation pour des fonctions religieuses récurrentes (prières de rue, dont les premiers cas ont eu lieu, appels prochains à la prière-quid vs cloches?) à l'exception des manifestations culturelles ponctuelles d'origine cultuelle; un balisage linguistique et calligraphique en tout cas dans les lieux symboliques; une réflexion sur la pertinence ou non de limites à la liberté d'expression (dont sexuelle) dans une société multiculturelle (fresques, tags, publicités); l'instrumentalisation de la laideur urbanistique des paraboles pour les interdire; l'adjonction à la Grande Mosquée du Cinquantenaire d'un campus abritant les autres courants religieux et philosophiques pour créer un lieu de dialogue en imposant LA vertu européenne : la tolérance et renforçant ainsi le statut moral de capitale européenne

En conclusion l'orateur insiste sur la richesse de la mixité, à totalement assumer mais désormais à baliser pour qu'elle soit sereine et heureuse et constitue progressivement, par adhésion et non par contrainte, une « citoyenneté bruxelloise » gage de cohésion sociale ; il appelle pour se faire à une large concertation sociétale, sans tabous, naïveté ou racisme de tous les acteurs aboutissant à des engagements à consigner dans une Charte qu'il suggère d'appeler « City Zen ».

Le PPT de l'orateur est accessible sur http://www.ffue.org/wp-content/uploads/2017/10/Bruno-Clerbaux-FU-US-17102017-PPT.pdf

Voir aussi http://www.ffue.org/2013/05/bruxelles-la-belgique-et-leurope-2/

- B. Cadranel.

Dans la ligne du thème ESPACE URBAIN MULTICULTUREL ET COHESION SOCIALE À BRUXELLES l'orateur se concentre sur des exemples concrets. Il expose en particulier le projet « Tivoli » de Citydev, qui vise à créer une mixité sociale et fonctionnelle et à encourager les contacts informels entre personnes de métiers et d'origine diverses : logements de taille diversifiée, en location ou en acquisition, crèches, écoles, espaces de jeux, potagers communs, espaces publics en terrasse, ateliers et industrie légère. Il insiste sur l'importance de la rue et de rez-de-chaussée attrayants. Il salue la rénovation de la Place de la Monnaie et du Muntpunt.

Parmi les exemples étrangers il cite le quartier « Superkilen » de Copenhague, long parc linéaire accueillant des habitants issus de l'immigration, groupés en sous-quartiers ethniques très animés (Arch. Superflex, Bjarke Ingels Group et Topotek1), l'Ile de Nantes, les fresques murales de Lyon et la progression des voies piétonnisées et cyclables partout en Europe.

Le PPT de l'orateur est accessible sur http://www.ffue.org/wp-content/uploads/2017/10/b-cadranel-FU-US-17102017.pdf

Compte rendu du débat.

Le débat a notamment porté sur les points suivants :

- Aménagement du territoire bruxellois et mixité des quartiers.

On pose la question du dépeuplement du Pentagone Ouest, aggravé par des travaux publics ignorant les souhaits des habitants. Peut-on laisser le centre de la Ville se vider de ses habitants de souche ? On fait aussi remarquer la difficulté d'intéresser les populations aux projets les concernant (« ce sont quand même les politiciens qui décident »). L'intérêt de la population pour son quartier est largement lié à son niveau social.

- Transport public à Bruxelles et mixité de population.

On pose la question de la faible mixité du transport public à Bruxelles, peu utilisé par les classes aisées, à l'inverse de capitales de taille similaire tels Copenhague ou Amsterdam. Les orateurs répondent que le transport public à Bruxelles est caractérisé par une offre abondante mais ne correspondant pas nécessairement aux besoins des usagers. Il n'y a en effet pas de pouvoir organisateur du transport à Bruxelles, à l'inverse de villes analogues telles Lyon. Chaque opérateur peut donc fixer ses programmes à sa guise, selon ses propres priorités. Ainsi les chemins de fer pensent en priorité au transport interurbain et aux navetteurs, construisent des gares de prestige à Anvers ou Liège et ignorent les quelque 19 gares bruxelloises susceptibles d'être utilisées par les habitants dans la ville. Il en est de même pour la STIB et De Lijn. Le Plan de Mobilité en cours de confection constitue un progrès mais n'est pas un outil de gestion dynamique des réponses aux besoins prévisibles de la population, notamment le prolongement du métro vers le point d'entrée des navetteurs flamands à Ganshoren. Des propositions pour une gouvernance dynamique ont été formulées dans l'ouvrage « Le Rail, clé de la mobilité urbaine à Bruxelles » par P. Laconte et C. van den Hove et préfacé par Eric De Keuleneer http://www.ffue.org/2014/11/le-rail-cle-de-la-mobilite-a-bruxelles/.

- Financement de projets à Bruxelles.

On pose la question des moyens pour Bruxelles de mettre en œuvre ses projets urbains favorables à la mixité. Il y a lieu de revenir ici sur le manque structurel de recettes bruxelloises. Chaque année, quelques 30.000 Bruxellois quittent la capitale pour s'installer dans l'une des deux Régions voisines ou ailleurs, en majorité la classe moyenne (personnes qui gagnent entre 20.000 et 50.000 euros brut par an) et sont remplacées par des plus pauvres (gagnant jusqu'à 20.000 euros). L'impact de cet exode urbain sur les finances communales et régionales est amplifié par le fait que les recettes fiscales par habitant sont calculées au lieu de dépense (domicile) et non au lieu de revenu (lieu de travail). La loi spéciale de 2001 a autorisé la région bruxelloise à lever ses propres recettes immobilières et avoir son propre cadastre. Mais cette loi n'a pas été mise en œuvre. La hausse des valeurs immobilières a donc largement été perdue pour Bruxelles.

Densification et mixité.

On pose la question de l'iniquité du système de financement des infrastructures en faveur de la périphérie. La distribution de l'eau, du gaz, de l'électricité et des réseaux d'accès divers font l'objet d'une tarification uniforme, càd que le raccordement de logements périphériques, beaucoup plus couteux que celui des quartiers existants, est facturé au même prix que les raccordements à des réseaux existants. Le chauffage urbain - et sa sobriété énergétique – ne sont possibles que pour des quartiers denses. Les facteurs institutionnels qui favorisent l'étalement urbain au détriment des villes existantes mériteraient un débat spécifique, dans la ligne du débat antérieur sur les propositions du Bouwmeester Leo Van Broeck.

Pierre Laconte